



DECISION N° 226 /MFB/DGD DU 19 SEPT 2024

Portant nomination des membres de l'Equipe Technique Projet « Douane Intelligente » de la Direction Générale des Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu **la Constitution ;**
- Vu **la loi n° 2022-975 du 22 novembre 2022**, portant Code des Douanes ;
- Vu **le Décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023**, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu **le Décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023**, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu **le Décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023**, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu **le Décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023**, portant organisation du Ministère des Finances et du Budget ;
- Vu **le Décret n° 2023-1077 du 28 décembre 2023**, portant promotion du Directeur Général des Douanes au grade d'Administrateur Général des Douanes ;
- Vu **l'Arrêté n° 360 du 29 mai 2017**, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu **la Décision n° 225/MFB/DGD du 19 septembre 2024** portant création, composition et attributions des membres de « l'Equipe Technique Projet Douane Intelligente » au sein de la Direction Générale des Douanes ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Sont nommés en qualité de membres de l'Equipe Technique Projet « Douane Intelligente » de la Direction Générale des Douanes :

▪ **Chef de l'Equipe Projet, Chef de projet Adjoint**

Colonel GNAKO Marcellin, Conseiller Technique ;

▪ **Coordonnateur du projet :**

Colonel AKE Aboa Barthélémy Léopold, Conseiller Technique ;

▪ **Coordonnateur Adjoint du Projet :**

Colonel DEZAÏ Bonguin Ferdinand, Conseiller Technique ;

▪ **Responsable de la gestion du changement**

M. SYLLA Anzoumana, Directeur des Systèmes d'Information ;

▪ **Responsable financier**

Col AKA Krou, Directeur des Moyens Généraux.

▪ **Membres :**

- Colonel SERE Germain, Directeur de la Formation et de la Documentation ;
- Col. AWEDE Irenée Hugues, Direction de la Règlementation et du Contentieux ;
- Col. NIAMBE EBALE Yvonne, Directrice des Régimes Economiques ;
- Col. BICTOGO DIOMANDE Ramatou, Directrice des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux ;
- Col. DIBY Anne Marie, Directrice de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé ;
- Col. KAMAGATE Ibrahima, Directeur Régional de Korhogo ;
- Col. BAILLET Benoît Severin, Directeur Régional de Bouaké ;
- Col. KONE Digou Basile, Directeur Régional de San-Pedro ;
- Col. SANOGO Ousmane, Directeur Régional d'Abengourou ;
- Col. SIGNO Kouamé Dongui Maurice, Directeur d'Aboisso ;
- Col. TRAORE Sekou Abdoul Kader, Directeur Régional d'Odienné ;
- Col. GNEGOURI Eric Baudelaire, Directeur Régional de Man.



Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

AMPLIATIONS :

- MFB/CAB 1
- DGD 1
- DGA 2
- IGD 1
- Toutes Directions Douanes 1


Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National